

cher Belge, que ces moyens-là sont bons pour une fois, et que ce sera être bête au-delà de toute permission que de vouloir les faire resservir ensuite dans tous les cas analogues. Aussi, soyez sûr que je n'en veux pas le moins du monde à votre monarque actuel, s'il n'a pas répondu spontanément au premier gânement qui lui a redemandé, ces jours-ci, son trône :

— Mon trône ! Prenez, le voilà !
Il en est de ce truc royal comme des bons mots dont le chroniqueur truffe ses articles. Ceux que nous avons déjà servis au lecteur, et qui ont fait rire énormément à la première, ne produisent d'ordinaire à la cinquième reprise qu'un bâillement univ. rsel, Léopold II, qui connaît son cœur humain aussi bien que nous, se sera dit avec beaucoup de raison :

— Si je leur offre ma démission sur un plat, ils sont dans le cas de me répondre : « Nous la connaissons, celle-là ! » et de me prendre au mot. Tout compte fait, j'aime encore mieux faire venir deux régiments de chasseurs et mes carabiniers de réserve. C'est plus sûr et moins trompeur...

Il n'y a rien à redire à un pareil raisonnement : le logicien le plus exigeant n'hésiterait pas à s'en déclarer satisfait. Or le logicien trouverait quelque chose à reprendre, c'est dans la prétention que les Belges élèvent de se soustraire au fleau des concussions publiques et à l'oldium des fonctionnaires prévaricateurs, par un régime de révolutions intermittentes.

Monsieur et cher Belge, croyez-en un peuple qui a vu à sa tête plus de gouvernements divers qu'une nation ordinaire ne saurait raisonnablement en nourrir. Les gouvernements changent, mais les voleurs restent.

Un beau matin, on s'éveille avec cette idée qui a couvé entre crâne et cervelle dans le silence des nuits :

— Tiens, si je chassais Chose II du trône pour y mettre Machin Ier, ou même pour n'y rien mettre du tout ? Peu-être le niveau de la moralité publique s'élèverait-il sensiblement au-dessus de celui des mers !

On exécute à l'instant même la révolution rêvée, et trois mois se sont à peine écoulés que l'on est tout surpris de faire à part soi cette constatation judiciaire désolante :

— Le niveau moral n'a pas monté comme je croyais ; il est plus qu'à ras du sol. En récapitulant les délits divers de la Gazette des Tribunaux, j'ai même compté, pour cette année-ci, trois voleurs et quatorze escrocs et demi de plus que l'année dernière.

Il se fait tard, monsieur et cher Belge, et ma correspondance se fait longue. L'endroit n'est peut-être pas bon pour la chute d'une chronique... Tant pis ! je la risque, avec cette parenthèse : (Interrompue par la première de la Princesse Georges.)

Avant de finir, un dernier conseil. Nous vous dépechons ces jours-ci, par le même express, Faure et Ernest Picard, un ambassadeur et un chanteur. Allez entendre don Juan, il est divin dans sa sérénade. Si, pendant l'entr'acte, vous êtes de loisir, montez dans la loge du frère d'Arthur, interrogez ce diplomate « gros réjoui » ; il vous expliquera tout au long la philosophie des révolutions, endroit et envers, pile et face.

(Gaulois.) EMILE VILLEMOT.

Commerce

Havre, 5 décembre.
(Dépêche de MM. Kablé et Co, représentés par M. Bulteau-Desbionnets.)

Ventes : 2,000 b. ; marché très-ferme ; très-ordinaire 128 ; terme février-mars 117 ; beaucoup d'acheteurs.

Liverpool, 5 décembre.
(Dépêche de MM. Kablé et Co, représentés par M. Bulteau-Desbionnets.)

Ventes 12 à 15,000 b. ; marché animé, raidissant ; recettes 14,000 b. seulement.

Liverpool, 4 décembre.
Assez bonne demande. Ventes 12,000 b., terme. Louisiane 97/8, Georgie 95/8, Oumra 7/16, Dhullerah 75/16, Bengale 6 1/8. Arrivages 12,000 b.

Londres, 4 décembre.
Or 110 1/4. Londres 109 3/4. Upland 19 3/4.

New-York, 3 décembre.
Upland, 19 c. 3/4.
Change 4 fr. 88 3/4. — Or, 110 1/4 0/0.

A New-Orléans, le low middling revient à 124 fr. 50 au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports ; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

Expéditions	Recettes		
	Anglet.	France.	Contin.
Samedi...	14	1	386
Lundi...	1	1	20
Mardi...	1	1	27
Mercredi...	1	1	17
Jeudi...	1	1	39
Vendredi...	1	1	20
Total 1j. 14	1	1	153

Stocks intérieurs 67,000 b.

COTONS

HAVRE. — Lundi 4 décembre. — Nous avons ouvert la semaine aujourd'hui, avec une demande modérée, mais encore régulière, des prix soutenus pour les Surate, mais fort raides pour les cotons d'Amérique. — Le très ordinaire Louisiane vaut de 127 à 128 fr., et le bas 120 fr. — A terme, on a payé 122 fr. pour Louisiane low middling sur décembre, et l'on est resté acheteurs-ainsi, à livrer on a fait quelques achats en beau coton à prix des plus fermes. En effet, on a payé 124 fr. 50 pour strict low middling Louisiane en charge et 132 fr. 50 pour good middling à strict ditto, aussi par navire chargeant ; 130 fr. pour middling par navire expédié et 126 fr.

pour good middling par navire d'Amérique. Les ventes notées à quatre heures vont à 1,535 b.

BOMBAY. — 11 novembre. — La semaine qui vient de s'écouler a été parfaitement insignifiante. — Les cours ont fléchi d'environ 5 R. par candy sur nos cotes de la semaine dernière, mais les affaires traitées ont été à peu près nulles. Les seuls contrats de quelque importance qui aient été faits sont des Saw-ginned à livrer dans un mois à 123 R. par daudy et des Broach nouveaux machinés, livraison mars, à 245 R. A part cela, tous les achats ont été presque entièrement pour la consommation locale.

La position de notre marché reste inchangée. Le mouvement d'achat aux Etats-Unis est suivi avec anxiété et règle toutes nos oscillations.

Voici les cotes :

LIVERPOOL. 1^{er} décembre. — Les affaires en coton ont été très importantes depuis trois semaines et nous avons à coter une hausse de 1/4 c. 1/2, suivant les provenances et qualités.

Les cotons d'Amérique conservent la grande préférence de nos filateurs, dont les ouvriers sont excessivement exigeants et menaçent toujours de faire des difficultés dès que leurs gages souffrent par l'emploi des Surate ou qualités inférieures, il semble donc évident que tant que les affaires seront même modérément satisfaisantes à Manchester, la demande se portera principalement sur les bons cotons d'Amérique qui devront se soutenir. Notre stock en est fort mince, mais comme les filateurs sont les principaux importeurs de coton dans ce moment, cette rareté apparente à Liverpool n'affecte pas les prix autant qu'on avait pu le craindre.

Les filateurs de fin font de bonnes affaires, certains tissus donnent même de très forts bénéfices, aussi la demande pour les Jumbels est-elle restée forte et régulière et les prix en sont bien soutenus aux cotes.

Au commencement du mois, Manchester paraissait entrer dans une ère de calme et d'affaires peu satisfaisantes, mais cet état de choses a changé, la demande pour les filés et tissus est animée et les acheteurs ont non seulement enlevé les petits stocks qui commençaient à se former, mais ont fait des contrats pour bien des semaines à l'avance.

Malgré le prix relativement élevé du coton, il est évident qu'on ne croit pas à une baisse sensible et que si la récolte aux Etats-Unis n'est pas plus forte qu'on ne le prévoit on craint la possibilité de prix plus élevés.

Jusqu'à présent les spéculateurs sont restés timides et tant qu'il en sera ainsi nous devons être à l'abri de fluctuations importantes.

Les avis des Etats Unis ont été meilleurs depuis quelques semaines, le temps a été assez favorable à la cueillette mais nous voyons peu d'estimations dépasser le chiffre de 3 millions 1/2 de balles et il y en a beaucoup de plus basses.

La banque d'Angleterre a baissé son taux d'escompte de 5 à 3 1/2 0/0, l'argent est abondant et facile.

Nous croyons donc que les filateurs peuvent couvrir leurs besoins prochains sans arrière-pensée et d'après l'allure des affaires aux Etats-Unis, ce sera probablement dans les marchés d'Europe qu'ils feront le plus avantageusement.

Les cotes d'autre part, sont exactes pour le disponible et nous pouvons aujourd'hui acheter à livrer comme suit :

Amérique d'un port quelconque basé midg. rien au-dessous de good ordinary. Chargeant novembre-septembre 97/16. Louisiane dans le même port 9 11/16.

PERNAMBUCO. — 12 décembre. — Durant la quinzaine passée, nous avons eu peu d'altérations dans le prix, et le marché en général a été plus calme qu'avant. De Pernambuco première qualité, a ouvert au prix de 579 reis par kil. ou 91 fr. 52 (franco à bord et commission), quelques jours après on payait 585 rs ou 92 fr. 34. prix qui est resté stationnaire jusqu'à 8 courant. Les nouvelles que nous a apportées le vapeur français, jointes à la tendance ferme du change ont fini par refroidir notre marché, aujourd'hui il y a des vendeurs au prix de 565 rs par kil. ou 89 fr. 61 vu l'importance du stock sur place et l'augmentation des recettes, il est probable que la quinzaine à venir ouvrira au même taux, sinon meilleur marché. Recettes du 30 octobre au 8 novembre 8,261 balles. Ventes totales environ 10,000 balles.

Melos : Avant l'arrivée du vapeur, 500 balles ont obtenu le prix de 9,800 par arroba à bord ou 91 fr. 64 depuis on offre la même qualité à 9,500 rs par arroba 88 fr. 89, le tout avec 7/8 d. et 5 0/0 fret.

Paraïbos : 300 balles vendues à 9,200 par arroba et 9,500, 87 fr. 93 à 88 fr. 89 ; finalement nous cotons : 9,000 ou 84 fr. 22 avec fret 1 d. et 5 0/0.

Rio-Grande de Norte : Jusqu'au 8 courant les prix suivants ont été pratiqués : 9,000 par arroba à bord, à 84 fr. 22 ; 9,100 ditto, à 83 1/8 ; 9,200 ditto, à 86 fr. ; finalement 300 b. viennent de passer à 800 par arroba à bord, fret 1 d. et 5 0/0 (7 20/100 à bord).

LAINES
HAVRE, 4 décembre. — Malgré l'approche des enchères, nous avons de la demande pour cet article, et on a encore fait 86 b. Espagne à 269 fr.

BOURSE DE PARIS
du 5 Décembre

Rente 3 p. 0/0	56 60
— 4. 1/2 p. 0/0	81 50
Nouvel emprunt	91 50

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

— NAISSANCES

1^{er} décembre. — Prouvost Laurence, rue de la Fosse aux Chènes. — Moens Octavie, rue de la Paix. — Bosman Pauline, rue Deleporte. — Duflos Camille, rue Deleporte. — Marie, au Jean Ghislain. — Ronson Jean-Baptiste.

Magenta. — Decock Victor, au Tilloul. — Descal Georges, à l'Époule. — Pachy Edmond, rue Pélat.

2 décembre. — Delaval Marie, au Fontenoy. — Dejonghe Hortense, rue des Longues-Haies. — Lecomte Irénée, Grande rue.

3 décembre. — François Louis, au Pile. — Vermotte François, au Pile. — Moors Angèle, rue de la Paix. — Dumord Jeanne, Grande rue. — Choncy Virginie, rue des Longues-Haies. — Houdart Blanche, rue du Moulin de Roubaix. — Lameau Albert, rue du Quai.

4 décembre. — Otrage Hélène, rue Courtrai. — Mazure Gabrielle, rue Traversière. — Vanherpe Jeanne, rue du Nouveau-Monde. — Delplanque Mathilde, au Jean Ghislain. — Vanderveuden Florimond, rue d'Italie. — Desmet Zoé, rue du Gros Saule. — Crochon Irma, rue des Longues-Haies.

— DÉCÈS

1^{er} décembre. — Loens Rosalie, 7 mois, rue Cugnot. — Destoop Philomène, 2 ans, à l'Époule. — Quartier Coralie, 1 mois, rue Jacquart.

2 décembre. — Staelens Clémence, 8 mois, rue Bernard. — Vanbutsels Maria, 6 mois, rue du Moulin d'Roubaix. — Dubus Octavie, 36 ans, m^{re}. rue Bernard. — Grouillon Henri, 49 ans, tisserand, Boulevard National. — Chrétien Ernest, 1 an, Bassemasure. — Lamarq Marie, 72 ans, m^{re} rue du Moulin de Roubaix. — Hurlais François, 1 an, au Fontenoy. — Duquesne Charlotte, 68 ans, centenaire, rue de Lille.

3 décembre. — Pluquet Sophie, 61 ans, tisserand, aux 3 Puits. — Castelin Floimond, 2 ans, au Fort Demessine. — Cottigny Henri, 24 ans, sans profession, rue de Lille. — Lestienne Auguste, 73 ans, journalier, à l'Hôpital. — Toussaint Augustine, 3 ans, rue de l'Allouette. — Couvreur, présenté sans vie, rue du chasseur.

4 novembre. — Vandenaebelle Julienne, 1 an, rue du Moulin de Roubaix. — Duhem Flor, 2 ans, rue de l'Allouette. — Decock Sidonie, 7 ans, rue de la Fosse aux Chènes. — Leclercq Louis, 4 ans, rue des Longues-Haies. — Masselus Théodore, 15 jours, rue de Bernard. — P. tit Théodore, 1 an, rue de Lille. — Defrenne Marie, 1 an, rue du collège. — Derume Marie, 2 ans, au Pile.

— PUBLICATIONS DE MARIAGES

3 décembre. — Meuris François, 39 ans, domestique, et Eggermont Rosalie, 30 ans, servante. — Bayart Henri, 30 ans, sans profession, et Dubar Léonie, 21 ans, sans profession. — Verheyte Auguste, 33 ans, appeleur, et Verschelde Léonie, 26 ans, tisseuse. — Grouillon Bon-Ami, 30 ans, lamier, et Roussel Mari, 25 ans, bobineuse. — Seys Désiré, 36 ans, boulanger, et Mullet Marie, 30 ans, femme de chambre. — Courier Etienne, 37 ans, ouïseur, et Dupont Marie, 32 ans, journalière.

CONVOI FUNÈBRE
Les amis et connaissances de la famille COTTIGNY, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. HENRI-FÉLIX-ACHILLE-JOSEPH COTTIGNY, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 6 courant, à dix heures, en l'église Saint-Martin.
L'assemblée, rue de Lille, n° 50. 1607

CONVOI FUNÈBRE
Les amis et connaissances de la famille HANNART, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. SIMON HYPOLITE HANNART, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 6 courant, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame.
L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de Fer, n° 32. 1608

PRIX DU PAIN

OUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

MONNAIE DÉCIMALE

C. D.

PAIN DE MÉNAGE.

Composé de deux tiers de blé blanc et un tiers de blé roux ou macaux.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 36. »

PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 40. 5

PAIN BLANC.

Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 45. »

PAIN DE FLEUR DU PAIN FRANÇAIS

Composé de fleur de première qualité.
Le pain de 125 grammes est taxé à 6. 875

Les deux pains, à 13. 75

Les quatre pains, à 27. 50

Les huit pains, à 55. »

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 5 décembre 1871.

Le Maire de Roubaix J. DEREGNAUCOURT.

Publié le 29 novembre 1871.

NOUVEAU TARIF POSTAL

Tarif n° 1

Taxes des lettres de bureau de poste à bureau de poste, y compris les bureaux situés en Corse et en Algérie. (Article 1^{er} de la loi du 24 août 1871.)

Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement. fr. c. » 25

Lettres non affranchies au-dessous de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement. » 40

Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. » 40

Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. » 60

Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement. » 70

Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement. 1 »

Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes 1 20

Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes 1 70

Et ainsi de suite, en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes, excédant 50 centimes en cas d'affranchissement et 75 centimes en cas de non affranchissement.

Tarif n° 2

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau (Paris excepté) (Article 2 de la loi du 24 août 1871.) fr. c.

Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement. » 15

Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 10 grammes inclusivement. » 25

Lettres affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. » 25

Lettres non affranchies au-dessus de 10 grammes jusqu'à 20 grammes inclusivement. » 40

Lettres affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement. » 40

Lettres non affranchies au-dessus de 20 grammes jusqu'à 50 grammes inclusivement. » 60

Lettres affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement. » 65

Lettres non affranchies au-dessus de 50 grammes jusqu'à 100 grammes inclusivement. 1 »

Et ainsi de suite en ajoutant par chaque 50 grammes ou fraction de 50 grammes excédant 50 centimes en cas d'affranchissement et 40 centimes en cas de non affranchissement.

Tarif n° 3

Taxe des lettres de Paris pour Paris (enceinte des fortifications en marque les limites) (Article 3 de la loi du 24 août 1871.) fr. c.

Lettres affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement. » 15

Lettres non affranchies jusqu'à 15 grammes exclusivement. » 25

Lettres affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement. » 30

Lettres non affranchies de 15 grammes à 30 grammes exclusivement. » 50

Lettres affranchies de 30 grammes à 50 grammes exclusivement. » 75

Lettres non affranchies de 30 grammes à 50 grammes exclusivement. » 4

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes, 15 centimes pour les lettres affranchies et 25 centimes pour les lettres non affranchies.

En cas d'insuffisance d'affranchissement, la taxe est calculée comme si la lettre n'avait pas été affranchie ; mais il est fait déduction de la valeur des timbres-poste employés. (Art. 4 de la loi du 24 août 1871.)

TABLEAU DE LA TAXE

1 Des échantillons de marchandises, épreuves d'imprimerie corrigées, des papiers de commerce ou d'affaires, placés soit sous bandes mobiles, soit dans des enveloppes non fermées, soit dans des boîtes ou sacs faciles à ouvrir. (Art. 7 de la loi du 24 août 1871.)

Jusqu'à 50 grammes, par paquet. » 30

De 50 à 100 grammes, par paquet. » 40

De 100 à 150 grammes, par paquet. » 50

De 150 à 200 grammes, par paquet. » 60

De 200 à 250 grammes, par paquet. » 70

De 250 à 300 grammes (1), par paquet. » 80

De 300 à 350 grammes, par paquet. » 90

De 350 à 400 grammes, par paquet. 1 00

Et ainsi de suite, en augmentant de 10 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

Tarif n° 4

Circulars, prospectus, catalogues, avis divers et trix courants, lettres, gravures, lithographies, en feuilles, brochés ou reliés, et en général, tous les imprimés, autres que les journaux et ouvrages périodiques, expédiés sous bandes (Art. 9 de la loi du 24 août 1871.)

De 5 grammes et au-dessous, par chaque exemplaire. » 02

Au-dessus de 5 grammes jusqu'à 1 grammes inclusivement, par chaque exemplaire.

De 10 à 15 grammes, par chaque exemplaire. »

De 15 à 20 grammes, par chaque exemplaire. »

De 20 à 25 grammes, par chaque exemplaire. » 06

De 25 à 30 grammes, par chaque exemplaire. » 07

De 30 à 35 grammes, par chaque exemplaire. » 08

De 35 à 40 grammes, par chaque exemplaire. » 09

De 40 à 45 grammes, par chaque exemplaire. » 10

De 45 à 50 grammes, par chaque exemplaire. » 11

De 50 à 60 grammes, par chaque exemplaire. » 12

De 60 à 70 grammes, par chaque exemplaire. » 13

De 70 à 80 grammes, par chaque exemplaire. » 14

Et ainsi de suite, en augmentant de 1 centime par chaque 10 grammes ou fraction de 40 grammes.

(1) Limites du poids des échantillons.

Dernières nouvelles

La correspondance versaillaise du Journal des Débats, qu'on peut considérer comme l'organe le plus accrédité du centre droit et peut-être de la majorité de l'Assemblée, résume ainsi, ce matin, l'impression des députés :

« La majorité semble quitter les départements et revenir ici animés du désir de soutenir le gouvernement de M. Thiers, comme par le passé, en marchant avec lui dans un sens conservateur et libéral, toutefois avec une fermeté et une énergie non pas centré-révolutionnaires, mais anti-révolutionnaires, qui ne donnent lieu à aucun malentendu dans le pays. Il y a peut-être cette nuance : que la fermeté, qui, pour la majorité, était autrefois une opinion, est considérée maintenant comme un devoir. »

La même correspondance prévoit que les questions irritantes seront écartées par le gouvernement et la majorité. Elle ajoute que nul ne peut répondre de ce que feront les radicaux, mais que cela n'a pas la même importance.

Versailles, 5 décembre.

On assure que MM. d'Aumale et de Joinville iront aujourd'hui exprimer à M. Thiers leur intention de siéger à l'Assemblée ; on assure que sur le conseil de M. Thiers ils ajourneront ce projet ; il est probable que l'élection du président et du bureau ne sera pas terminée aujourd'hui ; dans ce cas le message ne sera lu que jeudi.

New-York, 4 décembre.

Le Congrès s'est réuni à midi ; le message recommande la modification du tarif, l'abolition de tous les impôts intérieurs, excepté ceux qui concernent l'alcool, le tabac et le timbre.

Monsieur,

J'étais atteinte d'une tumeur cancéreuse au sein gauche. Je ne voulais pas me soumettre à l'opération, presque toujours infructueuse.

Encouragée par la guérison inespérée de madame Delamarre, d'Auffay (Seine-Inférieure) et de madame Edouard Denis, du même lieu, atteintes de cancer du sein, je réclame aussi les soins du docteur Cabaret, rue du Cherche-Midi, 89, à Paris. J'en traitai dans sa maison de santé le 8 septembre 1869, d'où je sortis guérie sans opération, trois mois après ; depuis ce moment, ma santé ne laisse rien à désirer.

Dans l'intérêt de mes sœurs en souffrance, j'ai cru devoir rendre publique cette guérison.

Recevez, Monsieur, Directeur, etc. Veuve REYNARD-DIEUDONNE. St-Sauveur (Seine-Inférieure), le 15 novembre 1871. 1,605.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Jeudi 7 Décembre 1871

Les maris sont esclaves, comédie en 3 actes, de M. de Lérès.

Ernest, comédie en un acte de MM. Clairville et Gastineau.

Comme elles sont toutes, comédie en un acte, de M. Charles Narrey.

On commencera à 7 heures 1/2

MODES

Madame DEPOLLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux Quatre Saisons) rue Pellart, n° 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames, demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.